

LV GROUP

Société anonyme au capital de 35 633 796 euros
Siège social : 22, avenue Montaigne - 75008 Paris
335 581 294 RCS Paris

Mercredi 15 décembre 2021

Désignation du cabinet Finexsi par le Conseil d'administration de la société LV Group (« LVG ») en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire déposé par LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SE (« LVMH »)

LVMH, agissant de concert avec les sociétés LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton BV et UFIPAR, ainsi que certains membres du Conseil d'administration de LVMH (ensemble, les « **Actionnaires Majoritaires** »), a déposé le 15 décembre 2021 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions LVG non détenues par les Actionnaires Majoritaires (ci-après ensemble « **l'Offre** »), soit un maximum de 2 652 actions, représentant 0,01% du capital social et des droits de vote de LVG. Ce projet a fait l'objet d'un communiqué diffusé ce jour par LVMH.

En amont de ce dépôt, LVG avait été informée par les Actionnaires Majoritaires de leur intention de déposer ledit projet d'Offre, en précisant qu'il aurait vocation à être initié par la société LVMH. Dans ce cadre, en application des articles 261-1, I et II et 261-1-1 du Règlement général de l'AMF, et sous réserve de l'absence d'opposition de l'AMF, le Conseil d'administration de LVG a désigné, le 30 juin 2021, le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Péronnet et Olivier Courau, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'offre publique de retrait et la procédure de retrait obligatoire. Cette désignation n'a pas fait l'objet d'une opposition de la part de l'AMF.

Le Conseil d'administration de LVG se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour LVG, ses actionnaires et ses salariés, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de LVG figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et soumis à l'examen de l'AMF.

Contact de l'expert indépendant

Cabinet FINEXSI

Messieurs Olivier Péronnet et Olivier Courau

14 rue de Bassano,

75116 Paris

Tél. 01.43.18.42.42

Email : olivier.peronnet@finexsi.com / olivier.courau@finexsi.com